



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Recrudescence des overdoses aux opiacés

Question écrite n° 21070

Texte de la question

M. Jean-Marie Fiévet alerte Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la recrudescence des overdoses aux opiacés. Souvent prescrits afin de soulager les patients souffrant de douleurs, les antalgiques opiacés les soulagent grâce à leur action sur le système nerveux central. Néanmoins, ces traitements possèdent un fort potentiel addictif et leur consommation excessive expose à un risque d'overdose. En effet, selon une tribune publiée par 90 médecins, 12 millions de Français utilisent des médicaments opiacés sans être systématiquement alertés sur leur potentiel addictif et sur les risques d'overdoses. Il existe pourtant un palliatif efficace pour lutter contre cette dépendance, la naloxone. Cependant, on déplore encore l'absence d'information et de maîtrise des médecins concernant les antalgiques opiacés (dosage, effets secondaires) et la naloxone. Peu de personnes savent que le traitement peut être prescrit par tous les médecins et qu'il est en accès libre dans les pharmacies. Dès lors, il lui demande s'il est possible de former davantage les médecins généralistes à l'usage de naloxone et si une meilleure information sur l'accessibilité et l'utilisation d'un traitement antidote peut être mis en place.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Fiévet](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21070

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juillet 2019](#), page 6030

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)